



Date de dépôt : 11 août 2026

Rapport
de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre
l'obsolescence programmée des cinquante et plus sur le marché
de l'emploi

Rapport de Jean-Marie Voumard (page 4)

Pétition (2266-A)

contre l'obsolescence programmée des cinquante et plus sur le marché de l'emploi

En Suisse, les statistiques démontrent que les chances de retrouver un travail sont en général faibles, pour les demandeurs d'emploi dès 50 ans. Or l'âge ne devrait pas être un obstacle à l'emploi. Les 50+ cumulent des compétences et des expériences précieuses. Ils sont dynamiques, engagés, fiables, flexibles et désireux de collaborer avec les jeunes générations.

L'âgisme, soit la discrimination fondée sur l'âge, est la raison principale qui pousse les employeurs à écarter les candidatures des personnes qui ont plus de 50 ans. Cette discrimination, interdite par la Constitution fédérale, a un coût non seulement pour les 50+, mais aussi pour toute la société.

Perdre son emploi à plus de 50 ans est trop souvent un drame et un pas vers la pauvreté de tout le groupe familial. Ce qui est très frustrant lorsque l'on a travaillé avec ardeur toute sa vie !

L'âgisme sur le marché de l'emploi rend inopérant le concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Une démarche RSE implique aussi un engagement social qui favorise la diversité et donc l'inclusion des seniors.

Les mesures mises en place par la Confédération et les cantons ne suffisent pas à enrayer l'âgisme sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent à la Confédération et aux cantons :

- d'empêcher toute discrimination en raison de l'âge sur le marché de l'emploi ;
- de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la déqualification des demandeurs d'emploi ;
- de favoriser le maintien en emploi des 50+ et faciliter leur retour sur le marché du travail **au moyen d'une loi fédérale basée sur l'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale¹.**

¹ **Art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale** : « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, **de son âge**, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. »

Nous demandons également que la Confédération et les cantons :

- améliorent le suivi statistique des chômeurs de longue durée, y compris ceux sortis des statistiques officielles ;
- obligent les entreprises et les collectivités publiques à publier régulièrement des données sur l'âge de leurs employés, embauches et licenciements inclus ;
- engagent des chômeurs de longue durée et en fin de droits de plus de 50 ans ;
- renforcent les incitations financières pour l'embauche des 50+ ;
- encouragent un label valorisant les employeurs de travailleurs seniors ;
- assurent la neutralité par rapport à l'âge dans les systèmes de retraite et de cotisations LPP.

N.B. 850 signatures²

Association 50etplus

Maison Internationale des Associations

M^{me} Loretta Rothstein

Présidente

Rue des Savoises 15

1205 Genève

² Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 421 signatures électroniques.

Rapport de Jean-Marie Voumard

La commission des pétitions s'est réunie à trois reprises, le 27 avril 2026, le 8 et le 22 juin 2026 pour étudier cette pétition, sous les présidences respectives de MM. Sandro Pistis et Jacques Jeannerat. Durant ces travaux, elle était assistée par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique, et M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste.

Le 27 avril 2026 : Audition de M^{me} Lucy Rojas et de M^{me} Loretta Rothstein, pétitionnaires

M^{me} Rojas prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Elle explique que l'association 50etPlus est active depuis 2013 et sensibilise les décideurs sur la question des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Elle mentionne que, durant plus de 13 ans, des centaines de témoignages ont été recueillis de personnes qualifiées ayant perdu leur emploi et ayant rencontré des difficultés à retrouver un poste. Elle précise que 1200 personnes ont signé cette pétition, des personnes qui ont vécu cette expérience ou qui ont une connaissance se trouvant dans cette situation. Elle observe que les mêmes mots reviennent toujours : « je suis trop cher », « je suis dépassé », « on ne m'a même pas répondu ».

Elle signale alors que Genève compte 5,2% de chômeurs, dont une personne sur quatre a plus de 50 ans. Elle remarque qu'il faut 7,4 mois pour retrouver un emploi pour une personne de plus de 50 ans, soit 2 mois de plus que normalement. Elle indique également qu'entre 2023 et 2024, le nombre de seniors au chômage est passé de 3,3% à 3,8%, une hausse de 15% en un an. Cela étant, elle déclare qu'il s'agit de la partie émergée de l'iceberg puisque les personnes en mesure ou en travail partiel ainsi que les personnes ayant des gains intermédiaires ne sont pas comprises dans les statistiques. Elle indique que la réalité de la précarité est deux à trois fois plus importante et touche particulièrement les 50 ans et plus qui glissent doucement dans la précarité après l'épuisement de leurs droits et de leurs économies, sans compter les problèmes inhérents à SIPAC. Or, elle rappelle que Genève peine à recruter et compte 100 000 frontaliers.

M^{me} Rojas remarque qu'il s'agit d'un paradoxe scindé par un mur invisible fait de préjugés et de coûts non perçus.

M^{me} Rothstein mentionne que les pétitionnaires ont rencontré le département de l'économie et de l'emploi le 22 janvier dernier à propos du plan cantonal d'employabilité, en observant que ce dernier n'aborde pas la question des cinquantenaires. Elle ajoute que deux documents de travail ont

alors été remis, soit une analyse des mesures en rapport avec les 50 ans et plus. Elle signale ensuite que la pétition demande une correction des statistiques afin d'intégrer toutes les personnes, et l'application des outils existants : l'AIT (allocation d'initiation au travail) et l'ARE pour les personnes en fin de droit, par exemple.

Elle indique que beaucoup de PME considèrent ces outils comme trop lourds au niveau administratif. Elle observe toutefois que ces mesures visent à atténuer les risques pris par les entreprises en cas d'engagement de chômeurs. Elle rappelle par ailleurs que les personnes au chômage reçoivent des assignations mais ne reçoivent pas de réponse. Elle pense que c'est un processus qui pourrait être mieux encadré. Elle rappelle que l'on demande aux chômeurs des choses que l'on ne demande pas aux institutions.

M^{me} Rojas rappelle qu'il est obligatoire de répondre à une assignation, faute de quoi le service juridique s'en mêle, alors que l'administration n'est pas obligée de fournir de réponse. Elle déclare que la pétition propose : de mieux mobiliser les outils existants ; de reconnaître la responsabilité sociétale de certaines entreprises ; de développer un monitoring plus affiné avec une granularité améliorant le pilotage.

Elle pense que ces propositions sont cohérentes et permettraient de donner au canton une force. Elle ajoute que rééquilibrer les processus qui patinent serait nécessaire avec un diagnostic rendu à la personne. Elle estime qu'il faudrait aussi mieux accompagner les PME qui redoutent les lourdeurs administratives. Elle mentionne que l'idée est de rétablir une règle du jeu équitable.

M^{me} Rothstein ajoute qu'il est également question de valoriser les entreprises engagées grâce à un label, celui-ci existant depuis 2012. Elle remarque que la BCG le renouvelle régulièrement. Elle précise que ce label représente une distinction offerte aux entreprises qui démontrent qu'elles ont engagé des personnes de 50 ans et plus. Elle pense que développer l'utilisation de ce label pourrait constituer un signal donné à l'ensemble du marché. Elle évoque alors une personne de 55 ans et mentionne que celle-ci sera consciente que son dossier sera lu en s'adressant à une entreprise labélisée.

M^{me} Rojas ajoute que c'est également un signal pour les jeunes puisque ce label pourrait les motiver pour la suite de leur carrière. Elle précise à cet égard que les jeunes sont en l'occurrence inquiets de voir le sort qui est réservé aux personnes de plus de 50 ans dans le monde du travail. Elle observe par ailleurs que l'OCE ne publie pas la ventilation des bénéficiaires de ces mesures et elle déclare qu'il n'est donc pas possible d'apporter des corrections. Elle déclare que la proposition est donc d'instaurer un baromètre avec une réduction des

tranches d'âge. Elle remarque en effet que de 50 ans à 64 ans, la période est longue. Elle signale par ailleurs que le véritable couperet advient à l'âge de 55 ans. Elle ajoute qu'il est donc question de voir plus clair et de savoir si les politiques mises en place fonctionnent véritablement.

M^{me} Rothstein mentionne que ces mesures ont des impacts économiques puisqu'elles permettent de réduire l'aide du chômage, et évitent des glissements dans la précarité et des troubles psychologiques. Elle remarque que les pétitionnaires demandent de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat en prenant en compte la nécessité de donner un coup d'envoi pour résoudre cette situation qui perdure depuis une dizaine d'années.

M^{me} Rojas évoque ensuite un homme de 55 ans dont le poste a été supprimé, qui s'adapte et se forme avant de postuler. Et elle remarque que les rares réponses qu'il reçoit sont négatives, entraînant chez lui le sentiment que le problème relève de sa personne. Elle ajoute que ses droits s'épuisent doucement jusqu'au moment où il disparaît des statistiques. Elle observe qu'en modifiant les paradigmes, cette personne pourrait retrouver un emploi, retrouvant ainsi une dignité et pouvant à nouveau contribuer à l'Etat. Elle pense que laisser de côté une personne sur quatre est un gâchis économique et une contradiction, ce d'autant plus que le canton a les entreprises et les talents. Elle précise qu'il convient maintenant de les connecter.

Le président demande ce qu'est le SIPAC.

M^{me} Rothstein répond que c'est le nouveau système de gestion de la Confédération pour les indemnités des chômeurs. Elle précise que de nombreuses personnes n'ont pas été payées depuis le mois de janvier, soit depuis son introduction.

Le président demande ce qu'est une assignation.

M^{me} Rothstein répond que le conseiller du demandeur d'emploi qui voit un poste qui pourrait convenir à son bénéficiaire lui demande de postuler, et si ce dernier ne réagit pas dans les délais, une pénalité est infligée.

Un député PLR demande si la pétition a été envoyée à la Confédération ou à d'autres cantons.

M^{me} Rothstein répond que c'est le canton de Genève qui a été approché dans un premier temps. Elle précise que la pétition n'a pas été envoyée à la Confédération. Elle ajoute que des signatures ont été par ailleurs récoltées à Lausanne sur des feuilles séparées, dans la perspective d'une seconde phase.

M^{me} Rojas précise que les compétences dont il est question dans notre présentation sont de nature cantonale.

Ce même député remarque que le texte de la pétition est très général alors que la présentation a précisé des mesures très claires. Il précise que la commission ne peut pas modifier la pétition.

M^{me} Rojas ajoute que le plan directeur de l'employabilité a même été décortiqué et elle fait remarquer que les pétitionnaires sont même entrées dans le détail des mesures, mais elle mentionne qu'il est vrai que la pétition reste généraliste.

M^{me} Rothstein précise que la pétition évoque l'obsolescence des 50 ans et plus, en procédant par étapes : d'abord en s'adressant au canton, et en poursuivant par une éventuelle modification de la loi fédérale puisque le problème apparaît dans tous les cantons.

M^{me} Rojas mentionne que le Grand Conseil pourrait faire usage de son droit d'initiative cantonale auprès de la Confédération.

Un commissaire PLR demande ce qu'il en est des signatures.

M^{me} Rothstein répond qu'il y a 850 signatures manuscrites et 450 en ligne.

Un député PLR remarque que l'office cantonal de l'emploi a normalement la mission d'aider les chômeurs à retrouver un emploi et il demande ce qu'il faut penser de cet office. Il se demande quelles ont été les réactions de ce dernier à l'égard de la pétition. Il demande également si la commission pourra obtenir le rapport des pétitionnaires.

M^{me} Rojas acquiesce en mentionnant qu'une synthèse a déjà été envoyée à la commission. Elle ajoute que le DEE a très bien reçu les pétitionnaires, mais a indiqué que leur participation aux tables de réflexion est impossible puisque les membres de ces dernières sont nommés par le Conseil d'Etat. Elle pense qu'il y a un décalage entre les réalités du terrain et les institutions. Elle précise que le DEE a simplement remercié les pétitionnaires pour le travail réalisé. Cela étant, elle ne sait pas ce que le DEE fera de l'étude qui a été menée.

Ce même député demande si la prise en charge de l'office cantonal de l'emploi est suffisante.

M^{me} Rothstein répond que l'association se concentre sur les personnes de 50 ans et plus, et elle mentionne que cela dépend des conseillers, certains étant très aidants, d'autres demeurant très généralistes. Elle remarque que tout arrive trop tard. Elle imagine que les conseillers n'ont pas le temps de faire de différence entre une personne de 20 ans et une personne de 63 ans. Elle estime, cela étant, que les seniors restent au chômage pour de longues durées et retrouvent un emploi sous-qualifié lorsqu'ils en retrouvent un. Elle pense que ces personnes alourdissent largement les statistiques de l'Hospice.

M^{me} Rojas précise qu'une étude a été menée sur les améliorations possibles de l'ORP, mais elle déclare qu'elle n'est pas publique.

Une commissaire LC demande combien de personnes compte l'association.

M^{me} Rothstein répond qu'il y a une centaine de membres qui reçoivent les informations de l'association. Elle ajoute que cette dernière est active au niveau des médias et des politiques.

Cette même députée demande si l'association reçoit une aide de l'Etat et s'il y a d'autres pétitions sur ce sujet.

M^{me} Rothstein répond par la négative.

M^{me} Rothstein acquiesce en déclarant qu'une pétition a été déposée à la Ville de Genève pour que celle-ci engage des personnes de 50 ans et plus. Elle signale alors qu'il existe une mesure fédérale qui s'adresse aux personnes de 50 ans et plus (Level+) et qui montre entre autres aux personnes comment refaire leur CV.

Un député S demande comment s'est déroulée la rencontre avec le département de l'économie. Il se demande si c'est ce département qui est principalement concerné.

M^{me} Rothstein répond que la réunion s'est tenue en regard du plan directeur cantonal de l'employabilité. Elle ajoute que M^{me} Bachmann a mis en contact les pétitionnaires avec le département de l'économie et de l'emploi qui a indiqué ne pas pouvoir les intégrer dans le groupe de consultation. Elle ajoute que les pétitionnaires n'ont pas eu plus de retour. Elle pense, cela étant, qu'il s'agit surtout d'un problème d'entreprises qui n'ont pas envie d'engager des personnes de 50 ans et plus.

Un commissaire S demande si les discriminations liées à l'âge se cumulent avec celles inhérentes au genre ou aux origines.

M^{me} Rojas répond que l'association s'est concentrée sur les personnes de 50 ans et plus.

M^{me} Rothstein remarque qu'il est difficile de prouver ces discriminations, quoi qu'il en soit.

Un député UDC pense que l'Etat devrait inclure cette association dans les groupes de réflexion. Il demande qui n'a pas souhaité aller de l'avant sur cette proposition.

M^{me} Rothstein répond que le département de l'emploi et de l'économie a indiqué ne pas pouvoir intégrer l'association dans les tables de réflexion.

M^{me} Rojas répète que c'est le Conseil d'Etat qui nomme les personnes dans ces organes.

Ce même député remarque que les pétitionnaires estiment que le problème provient également des entreprises et il demande s'il s'agit d'un problème d'état d'esprit ou d'un problème financier en lien avec la LPP.

M^{me} Rojas répond que c'est la perception des personnes de 50 ans et plus qui pose sans doute le plus gros problème.

M^{me} Rothstein ajoute que les personnes nées dans les années 1960 ne sont pas encore vieilles et peuvent faire des choses, et elle remarque que le paradoxe est qu'il est demandé de travailler plus longtemps.

Ce commissaire demande s'il serait judicieux qu'il y ait des spécialistes au sein de l'OCP se focalisant sur les personnes de 50 ans et plus.

M^{me} Rothstein pense que les conseillers ont des objectifs à atteindre, assortis de contraintes.

Une députée Ve demande quel est le pourcentage de personnes trouvant un emploi après assignation.

M^{me} Rojas répond que l'association n'a pas d'informations.

Cette députée demande s'il serait possible de jouer avec la LPP.

M^{me} Rothstein répond que la LPP est de 18% pour les personnes de 55 ans et elle remarque qu'il n'est pas possible de la modifier ; la modification de la LPP est une question fédérale.

Cette même députée demande si les RH ou les placeurs connaissent les jobs proposés.

M^{me} Rothstein répond que les RH reçoivent des directives, mais elle rappelle que la LPP est toujours plus haute à partir de 50 ans. Elle répète que l'ARE est un outil judicieux à cet égard.

Une députée Ve remarque qu'il existe une fondation (Qualife) qui propose des programmes pour les plus de 50 ans et elle demande ce qu'il en est.

M^{me} Rothstein répond que cette fondation s'adresse aux personnes de plus de 50 ans qui ne sont plus inscrites au chômage. Elle ajoute que la fondation sélectionne les personnes qu'elle aide et fournit un bon travail, mais elle remarque que l'aide est ponctuelle.

Cette même députée demande s'il serait intéressant pour la commission de l'entendre.

M^{me} Rothstein répond que ce peut être une proposition, mais elle mentionne que cette fondation propose du coaching. Elle ajoute que les pétitionnaires ont discuté avec le Centre social protestant (CSP) qui est d'accord d'être auditionné. Elle précise qu'il serait sans doute judicieux de s'adresser à l'Hospice qui peut donner des informations.

Un commissaire S remarque qu'il y a des personnes qui sont résignées et qui ne s'inscrivent même pas au chômage. Il demande si cette situation est forcément liée à l'âge ou s'il y a une concurrence entre les seniors et les jeunes.

M^{me} Rothstein déclare que ce sont les plus jeunes, de 18 à 25 ans, et ceux qui sortent du marché qui sont les deux groupes les plus fragiles. Mais elle mentionne que le premier groupe est plus restreint que celui des seniors. Elle estime qu'il faut un équilibre entre les seniors sortant de la vie professionnelle et les jeunes qui y rentrent, mais elle observe que les jeunes sont inquiets de voir le devenir professionnel des seniors.

M^{me} Rojas ajoute que le passage de relais est intéressant, mais elle mentionne que la culture d'entreprise manque à cet égard. Elle remarque que les seniors sont aussi efficaces que les jeunes face aux nouvelles technologies qui sont en train d'apparaître, avec un savoir-être fondé sur leur expérience.

Ce député déclare que les chômeurs doivent apporter des signatures d'employeurs et il demande si c'est également le cas pour les personnes de 50 ans et plus.

M^{me} Rothstein acquiesce en mentionnant que cette obligation tombe à partir de six mois avant la retraite.

Ce même député demande si des offres de formations adaptées aux évolutions professionnelles sont proposées aux personnes de 50 ans et plus.

M^{me} Rojas répond que ce peut être le cas, mais que cela est dépendant des conseillers. Elle ajoute qu'il y a des marges de manœuvre très rigides. Elle remarque que certaines formations sont refusées si celles-ci durent deux jours de plus que la fin du droit au chômage.

M^{me} Rothstein ajoute que le plan directeur d'employabilité proposera plus de formations, mais elle remarque que les employeurs préfèrent les personnes qui sont toujours restées dans le domaine.

Le 8 juin 2026 : Audition de M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat, M. Laurent Forestier, secrétaire général adjoint chargé des questions d'emploi et d'employabilité, et M. Julien Garda, directeur général de l'office cantonal de l'emploi (OCE) – DEE

M^{me} Bachmann prend la parole et déclare que le département est attaché au principe de la réinsertion professionnelle de toutes les catégories de personnes, certaines d'entre elles faisant face à des défis qui leur sont propres. Elle ajoute que le focus de l'OCE est donc différent en fonction de la personne et de son parcours. Elle rappelle ensuite que la Constitution indique que nul ne doit subir de discrimination, et elle précise que l'ancrage légal permet de protéger les

demandeurs d'emploi des discriminations liées à l'âge, notamment au travers de la loi sur le travail. Elle observe qu'il n'y a pas de loi spécifique, mais elle remarque qu'une jurisprudence existe à l'égard des licenciements liés à l'âge.

M. Garda remarque que, pour les personnes de 55 ans et plus, des indemnités supplémentaires sont proposées. Il indique que des formations plus longues sont également permises pour les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus. Il signale en effet que les reconversions professionnelles peuvent maintenant être développées de manière bien plus importante qu'au préalable. Il mentionne que cet aspect a évolué sur la recommandation du SECO qui vient de modifier sa vision.

M^{me} Bachmann déclare que la discrimination selon l'âge est donc considérée comme une priorité à Genève. Elle précise à cet égard que le plan cantonal de l'employabilité qui a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2025 propose des mesures de soutien pour éviter les biais liés à l'âge. Elle ajoute que le canton travaille en outre avec les associations professionnelles faitières qui sont conscientes de ces biais. Elle explique par ailleurs que des études sont en cours pour éviter que les demandeurs d'emploi ne s'éloignent trop du marché du travail. Elle indique également que l'assurance-chômage propose des MMT en guise d'accompagnement sur la forme et sur le fonds avec une analyse ciblant les possibilités de retrouver un emploi dans son domaine. Concernant le maintien en emploi des plus de 50 ans, elle répète que plusieurs instruments existent déjà à Genève, ainsi que des dispositifs comme les mesures de reconversion et de retour en emploi avec des durées d'indemnisation plus longues en fonction de la catégorie d'âge.

M. Garda déclare que l'AIT et l'ARE sont des mesures similaires, par le biais de la Confédération et du canton (ARE). Il remarque que ces mesures sont plus longues avec des prises en charges financières plus élevées.

M^{me} Bachmann ajoute que l'analyse sur les emplois de solidarité prend en compte dans son périmètre ces catégories d'âge. Elle en vient ensuite à l'invite sur les statistiques et déclare que ces dernières sont fédérales.

M. Garda signale qu'un projet prévoit de mettre en place des critères communs pour évaluer la distance à l'emploi, de créer une grille partagée et d'opérer un accompagnement adapté aux différents profils de publics. Il rappelle alors que plus de la moitié des demandeurs d'emploi retrouvent un travail en moins de six mois et il mentionne que l'idée est de se focaliser sur les personnes qui ont besoin de plus de temps.

M^{me} Bachmann remarque ensuite que les freins à l'emploi sont nombreux et elle mentionne que l'idée est de les identifier afin de pouvoir les lever, et de permettre aux personnes de se consacrer pleinement au retour à l'emploi.

Concernant les entreprises et les collectivités publiques, elle mentionne que ces dernières ont de nombreux indicateurs pour suivre les évolutions. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation pour le secteur privé et elle pense qu'il faudrait voir avec les statistiques fédérales ce qui est disponible.

Quant aux chômeurs de longue durée, elle évoque la directive portant sur la préférence cantonale, un incitatif qui fonctionne bien notamment dans l'administration. Elle évoque alors un audit de la Cour des comptes qui indique qu'une personne engagée sur deux provient de l'OCE, exception faite de domaines spécifiques. Elle précise que des collaborations avec les TPG, par exemple, permettent en outre de consolider ce principe de la préférence cantonale.

Elle évoque ensuite les incitations financières et les labels en déclarant qu'il en existe déjà un, lequel a été baptisé « label 1+ pour tous » et qui est partagé par 200 entreprises. Elle déclare que ces dernières apprécient ce label qui leur permet de valoriser leur politique en la matière. Elle signale que la dernière invite sur la neutralité par rapport à l'âge dans les systèmes de retraite et de cotisation relève de la Confédération et non du canton.

Elle termine en déclarant que la pétitionnaire a été reçue par ses services au mois de janvier.

Un député S demande combien de personnes de 50 ans et plus sont inscrites à l'OCE, et combien d'entre elles retrouvent un emploi. Il demande s'il est possible d'objectiver ces données.

M^{me} Bachmann répond que plus on passe de temps au chômage, plus la réinsertion devient difficile.

M. Forestier déclare que le monitoring sera transmis à la commission.

Ce même député demande si ces données permettent de suivre la situation dans le temps.

M^{me} Bachmann acquiesce et propose que les chiffres portant sur la dernière année soient communiqués à la commission.

Ce député évoque ensuite le label existant et remarque que ce label est très large et ne spécifie donc pas véritablement les 50 ans et plus. Il demande combien des 200 entreprises pourraient être labélisées par rapport aux seniors.

M^{me} Bachmann pense que le canton est parvenu aux limites de ce qui est possible dans ce domaine. Elle ajoute qu'il est préférable d'avoir un label global afin d'éviter de donner une préférence à l'un ou l'autre groupe.

Ce même député demande si ce label fonctionne.

M^{me} Bachmann répond que les entreprises sont heureuses de l'avoir, car elles peuvent le mettre en avant sous l'angle de la responsabilité sociale, sachant que certains clients de ces entreprises sont sensibles à cette question.

Ce commissaire demande ce qu'il faut penser de la pétition.

M^{me} Bachmann répond partager la préoccupation des pétitionnaires qui sont dans un esprit collaboratif et qui font partie de ces personnes qui ont des parcours qui peuvent être frustrants. Mais elle ne pense pas que cette pétition changera quoi que ce soit, ce d'autant plus que le contexte économique se dégrade et que le marché du travail se transforme avec l'arrivée de l'IA. Elle ajoute que ces phénomènes se développent souvent plus rapidement que la capacité d'adaptation du canton. Elle signale alors que toutes les mesures et les projets pilotes sont évalués pour déterminer s'ils font sens.

Une députée LC déclare qu'il est difficile de déterminer la nature d'une discrimination. Cela étant, elle remarque que les personnes de plus de 50 ans coûtent plus cher, et elle demande s'il n'y aurait pas une manière, au travers des mesures cantonales, de lisser cet aspect.

M^{me} Bachmann répond que l'AIT et l'ARE ont des portées dans le temps, mais elle remarque qu'in fine, le canton se retire. Elle ajoute que c'est tout le problème des emplois de solidarité. Elle remarque que le canton n'est pas dans une optique de financement pérenne.

Cette même députée demande ce qu'il en est des personnes qui parviennent au terme de l'aide au retour à l'emploi et si ces dernières ne retournent pas finalement au chômage.

M. Garda répond que ce n'est pas un phénomène qui est observé. Il ajoute que, même s'il y a un licenciement à l'issue de l'ARE, la personne a pu tisser de nouveaux réseaux et peut être réintégrée dans le dispositif du chômage.

Cette commissaire demande si des systèmes de 50/50 ont été proposés aux entreprises, soit en prenant en charge une partie du salaire de la personne afin d'assurer sa transition vers la retraite.

M^{me} Bachmann répond par la négative en déclarant que ce principe serait tout de même discutable. Elle rappelle que la personne qui voit son taux de travail réduit de 50% a droit à des prestations. Elle rappelle également que la logique fédérale est de diminuer le dommage à l'assurance, une logique stricte, et elle remarque que faire évoluer les positions du SECO n'est pas aisé.

Cette même députée signale que les pétitionnaires ont souhaité intégrer un groupe de travail, ce qui ne leur a pas été possible.

M. Forestier répond que le groupe en question n'a pas été conçu de cette manière, soit avec des publics cibles et une segmentation spécifique. Il ajoute qu'il n'y a donc pas d'association impliquée.

M^{me} Bachmann précise que le groupe de suivi du PDEM est nommé par le Conseil d'Etat, sous forme de commission officielle, et elle déclare que la loi ne permet donc pas d'intégrer des associations dans ce cadre.

Un commissaire S constate que le taux de chômage a augmenté l'année dernière alors que Genève a un vrai potentiel d'employabilité. Il demande pourquoi ne pas prendre de mesures pour permettre aux personnes au chômage d'apprendre des métiers d'avenir. Il signale ensuite que les jeunes n'ont pas assez d'expérience pour les entreprises alors que les vieux ont trop d'expérience. Il observe par ailleurs que les avancées technologiques sont une réalité et qu'elles entraînent des pertes d'emplois et il se demande ce que le département peut faire. Il évoque ensuite la préférence locale, mais il entend souvent que les recrutements prennent en compte des personnes extérieures au canton.

M^{me} Bachmann répond que l'augmentation du chômage touche toute la Suisse en raison du climat économique. Elle ajoute qu'il faut en outre compter avec la situation des organisations internationales, situation qui impacte des entreprises locales tout comme les effets du covid qui sont encore ressentis dans l'hôtellerie, par exemple. Elle signale par ailleurs que le département développe des places d'apprentissage en lien avec la politique de reconversion. Elle indique que l'on retrouve en effet des frontaliers dans des secteurs qui ne sont pas prisés par les Genevois. Elle signale par ailleurs que des emplois disparaissent, mais elle remarque que des contenus sont également en train de changer de manière importante. Elle pense que la commission devrait entendre le DIP à l'égard des nouvelles technologies.

Une députée Ve évoque l'ARE et demande si le maintien de la personne en emploi est une obligation pour l'entreprise.

M. Garda répond que ce n'est pas une obligation, mais il répète qu'il n'y a pas de phénomène de licenciement observé à l'issue de cette mesure qui a été observée.

Cette même députée demande ce qu'il en est des personnes qui sortent du chômage et ce qu'il en est de la transversalité avec l'Hospice.

M^{me} Bachmann répond que l'Hospice a un service de réinsertion professionnelle et elle mentionne que le suivi est garanti. Elle ajoute que l'objectif est de simplifier l'architecture institutionnelle.

Une députée Ve remarque que la carte de visite du demandeur d'emploi n'est tout de même pas la même entre l'OCE et l'Hospice.

M^{me} Bachmann n'a pas de regard à ce propos. Elle répète que l'objectif est de réinsérer les personnes qui viennent tant de l'OCE que de l'Hospice.

Cette même députée demande si le canton aurait une marge de manœuvre pour participer aux cotisations des personnes plus âgées.

M^{me} Bachmann répond que c'est une question de coût et de moyen. Elle ajoute que le principe de responsabilité est aussi en question. Mais elle mentionne que le canton préfère la mesure de l'ARE.

M. Garda remarque qu'un projet fédéral va dans ce sens, mais il remarque que la démarche est exploratoire pour le moment.

Une députée PLR déclare qu'il y a une forme de discrimination réelle concernant les personnes de plus de 50 ans. Elle déclare qu'il serait sans doute judicieux de mettre en lumière ce phénomène au sein de la société civile et des entreprises. Elle remarque que des recommandations de l'OCE semblent pertinentes alors que d'autres sont plus dirigistes, et elle se demande s'il ne faudrait pas renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour permettre à ce dernier d'améliorer sa communication.

M^{me} Bachmann répond que ces éléments sont largement communiqués. Elle signale par exemple que la FER joue le jeu de la politique cantonale. Et elle répète qu'au bout d'un moment, le canton atteint les limites de ses capacités. Elle invite alors la commission à auditionner les faïtières patronales pour connaître les mesures prises par ces dernières. Cela étant, elle déclare que c'est à la commission de se déterminer sur le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire PLR demande combien de dossiers sont traités par les conseillers en personnel. Il constate que le canton fait de gros efforts pour diminuer le chômage, mais il se demande si des actions sont menées auprès des entreprises pour éviter le licenciement des personnes de plus de 50 ans.

M^{me} Bachmann répond que c'est la dynamique économique qui permet précisément de maintenir les emplois. Elle ajoute que des mesures structurelles comme le « compte individuel de formation », qui est à l'étude, devraient permettre d'aider à maintenir les emplois.

M. Garda remarque que les conseillers en personnel traitent chacun environ 160 dossiers et il mentionne que l'objectif est de réduire cette masse à 120-130 dossiers par conseiller. Il observe à ce propos qu'une quinzaine de personnes ont été engagées comme conseillers, ce qui devrait permettre de diminuer le nombre de dossiers par collaborateur.

Le 22 juin 2026 : Discussion et vote

Un député PLR propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il déclare qu'il s'agit d'une question de société, que la démarche des pétitionnaires est documentée et qu'il est nécessaire de penser la société avec l'ensemble de ses acteurs. Il estime que toutes les impulsions allant dans ce sens sont nécessaires. Il rappelle que la présentation des pétitionnaires était plus documentée que la pétition elle-même.

Un député S déclare que cette pétition a retenu l'attention des membres de son groupe. Il remarque qu'avoir 50 ans est considéré comme une faute sur le marché de l'emploi, ce qui est grave. Et il pense qu'il est nécessaire de développer des politiques pour améliorer la situation. Il mentionne que son groupe propose donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire LC partage les propos précédents. Elle mentionne que la situation ne s'améliore pas malgré les efforts de l'Etat et elle pense qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions.

Un député Ve déclare que les plus de 50 ans représentent un coût pour les milieux économiques et il rappelle que ces mêmes milieux économiques proposent le report de la retraite. Il suggère donc le renvoi de cette pétition.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2266 au Conseil d'Etat :

Oui :	14 (2 UDC, 4 PLR, 3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 LC, 1 LJS)
Non :	—
Abstentions :	—
<i>Le renvoi de la P 2266 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.</i>	